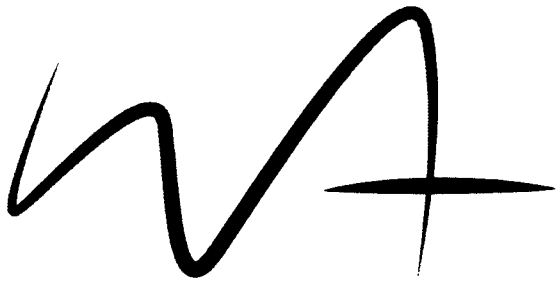


Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 18/09/2024 - B2024/012750 - 2014 B 00142 - 799 792 619 - A2CL



COMPTES ANNUELS

SARL A2CL

1907 AVENUE DE FONT BRUN

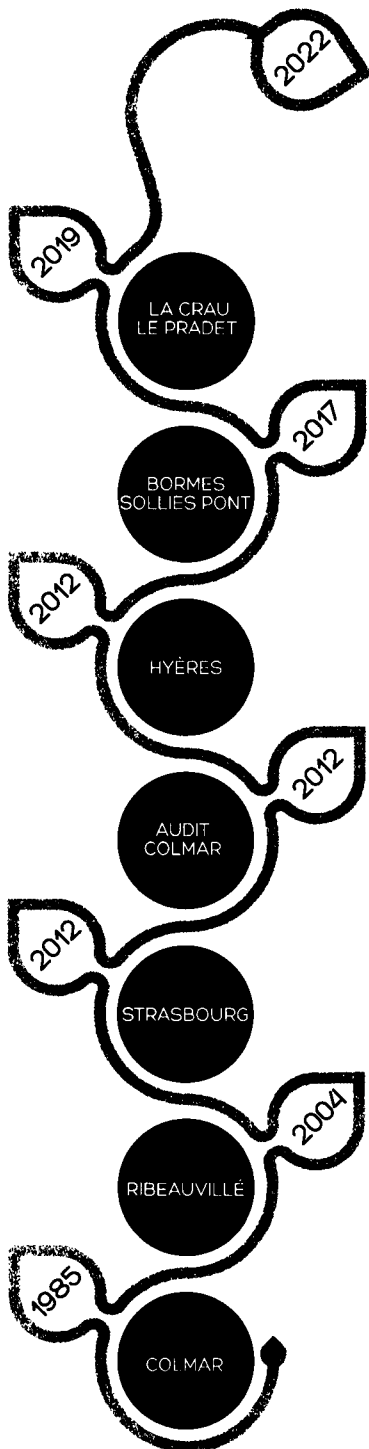
83320 CARQUEIRANNE

Exercice du **01012023** au **31122023**



WAGNER & ASSOCIES
Expertise comptable | Audit | Conseil

www.wagnerassociés.fr



ETATS COMPTABLES

Notre métier c'est prendre soin du vôtre.

Wagner & Associés

| www.wagnerassociés.fr

| 03 89 21 20 00

Bilan Actif

ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	7 478	5 608	1 870	2 714
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	933	714	219	406
	Autres immobilisations corporelles	936	936		98
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	34 798		34 798	37 686
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	16 631		16 631	16 020
	Autres créances	3 089		3 089	1 772
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES				531
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)					
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(368)	497
	Résultat de l'exercice	233	(864)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres		
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	346	40 333
	Emprunts et dettes financières divers (3)	36 145	3 141
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 503	1 391
	Dettes fiscales et sociales	1 007	2 063
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	15 541	11 466
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes		
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF		

W

Détail de l'Actif

Constructions			1 870	3,30	2 714	4,58	(844)	-31,09
21350000	AAI DIVERS S/ ATELIER		7 478	13,21	7 478	12,63		
28135000	AMORT AAI S/ ATELIER		(5 608)	-9,91	(4 764)	-8,04	(844)	-17,72
Installations techniques, matériel et outillage			219	0,39	406	0,69	(187)	-45,97
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE		933	1,65	933	1,58		
28154000	AMORTISSEMENT MATERIEL		(714)	-1,26	(527)	-0,89	(187)	-35,40
Autres immobilisations corporelles					98	0,16	(98)	-100,00
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT		160	0,28	160	0,27		
21830000	MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE		776	1,37	776	1,31		
28182000	AMORT MAT TRANSPORT		(160)	-0,28	(160)	-0,27		
28183000	AMORT. MAT. BUR. & INFORMATIQU		(776)	-1,37	(678)	-1,15	(98)	-14,41
Marchandises			34 798	61,47	37 686	63,63	(2 888)	-7,66
37000000	STOCK D' ARMES		34 798	61,47	37 686	63,63	(2 888)	-7,66
Créances clients et comptes rattachés			16 631	29,38	16 020	27,05	612	3,82
041D	Collectif clients débiteurs		9 627	17,01	1 345	2,27	8 282	615,76
041D 100000	CLIENTS COLLECTIF		5 998	10,59	3 361	5,68	2 636	78,43
41600000	CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX		1 007	1,78	1 007	1,70		
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR				10 306	17,40	(10 306)	-100,00
Autres créances			3 089	5,46	1 772	2,99	1 317	74,35
040D	Collectif fournisseurs débiteurs				750	1,27	(750)	-100,00
040D 100000	FOURNISSEURS		1 894	3,35			1 894	
44566000	TVA DEDUCTIBLE				1 007	1,70	(1 007)	-100,00
44580000	TAXES SUR LE CA A REGULARISER				15	0,03	(15)	-100,00
44580700	TVA COLL A REGUL		157	0,28			157	
44583000	REMB. DE TAXES/CA DEMANDE		1 005	1,78			1 005	
44587000	TVA S/FACTURE A ETABLIR		33	0,06			33	
Disponibilités					531	0,90	(531)	-100,00
51250000	SMC NOUVEAU COMPTE				531	0,90	(531)	-100,00

Détail du Passif

Capital Social ou individuel	1 000	1,77	1 000	1,69	
10100000 CAPITAL	1 000	1,77	1 000	1,69	
Réserve légale	200	0,35	200	0,34	
10610000 RESERVE LEGALE	200	0,35	200	0,34	
Report à nouveau	(368)	-0,65	497	0,84	(864) -173,99
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	497	0,88	497	0,84	
11900000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	(864)	-1,53			(864)
Résultat de l'exercice	233	0,41	(864)	-1,46	1 098 127,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	346	0,61			346
51220000 STE GENERALE BIGACHE	346	0,61			346
Emprunts et dettes financières divers	36 145	63,85	40 333	68,10	(4 187) -10,38
45510000 C/C BIGACHE ANTOINE	36 145	63,85	40 333	68,10	(4 187) -10,38
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3 141	5,30	(3 141) -100,00
41910000 CLIENTS - AVANCES ET ACOMPTES			3 141	5,30	(3 141) -100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 503	4,42	1 391	2,35	1 111 79,87
040C 100000 FOURNISSEURS	2 503	4,42	1 391	2,35	1 111 79,87
Dettes fiscales et sociales	1 007	1,78	2 063	3,48	(1 055) -51,16
44400000 ETAT - IMPOT SOCIETE	262	0,46			262
44551000 TVA A PAYER	243	0,43	578	0,98	(335) -57,96
44580600 TVA DED A REGUL	202	0,36			202
44587000 TVA S/FACTURE A ETABLIR			1 485	2,51	(1 485) -100,00
44700000 TAXE PROFESSIONNELLE	300	0,53			300
Autres dettes	15 541	27,45	11 466	19,36	4 075 35,54
041C Collectif clients créditeurs			4 199	7,09	(4 199) -100,00
041C 100000 CLIENTS COLLECTIF	15 061	26,61	7 268	12,27	7 794 107,24
41980000 CLIENTS R.R.R. A ETABLIR	480	0,85			480

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023

31122023

X

Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL A2CL	
SIRET 79979261900014	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
1907 AVENUE DE FONT BRUN	
83320 CARQUEIRANNE	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Activités exercées **VENTE D'ARME ANCIENNE** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 1 749 Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐ Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

WAGNER ET ASSOCIES PROVENCE 1128 ROUTE DE TOULON
POLE D'ACTIVITES HYEROIS 83400 HYERES
Tél : 0494655585 Tél :

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 23052024 Lieu : CARQUEIRANNE
Qualité et nom du signataire : BIGACHE ANTOINE
Signature : GERANT

N° d'agrément :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL A2CL
31122023

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice	SARL A2CL 31122023
---	-----------------------

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL A2CL		1907 AVENUE DE FONT BRUN		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		83320 CARQUEIRANNE					
SIRET		7 9 9 7 9 2 6 1 9 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	9 348	030	7 258	2 090	3 218
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	9 348	048	7 258	2 090	3 218
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	34 798	062	34 798	37 686
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	16 631	070	16 631	16 020	
		072	3 089	074	3 089	1 772	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084		086		531	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	54 518	098	54 518	56 008	
	Total général (I + II)	110	63 866	112	7 258	56 608	59 226
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	200	200			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	(368)	497			
	Résultat de l'exercice	136	233	(864)			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	1 066	832			
Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	346				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		3 141			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 503	1 391			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 243)	172	1 007	2 063			
	Comptes courants d'associés	173	36 145	40 333			
	Autres dettes	175	15 541	11 466			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	55 542	58 394				
Total général (I + II + III)	180	56 608	59 226				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

2033B - Divers à déduire au 31/12/2023

[REDACTED]

[REDACTED]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL A2CL**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430	7 478	432		434	7 478
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	933	442		444	933
	Installations générales agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460	160	462		464	160
	Autres immobilisations corporelles	470	776	472		474	776
Immobilisations financières		480		482		484	
TOTAL		490	9 348	492		494	9 348
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
		Fonds commercial	495		497		499
		Autres immobilisations incorporelles	500		502		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	
	Constructions	520	4 764	522	844	524	5 608
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	527	532	187	534	714
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	
	Matériel de transport	550	160	552		554	160
	Autres immobilisations corporelles	560	678	562	98	564	776
TOTAL		570	6 130	572	1 128	574	7 258
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	
		6	7	8	9	10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦
							0 % ⑧
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597
							599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL A2CLNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			189
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			189
Déficits reportables			
Déficits de l'exercice			
Total des déficits restant à reporter			

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			979
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			979
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			5 404
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			3 932
N° du centre de gestion agréé			
Montant de la TVA collectée			7 897
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			6 053
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2023

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A2CL		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3/1/2023

N° SIRET 79979261900014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2CL

ADRESSE (voie) 1907 AVENUE DE FONT BRUN

CODE POSTAL 83320 VILLE CARQUEIRANNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BIGACHE Prénom(s) ANTOINE
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 25071965 N° département 29 Commune BREST Pays FRANCE
Adresse : N° 1 907 Voie AVENUE DE FONT BRUN
Code postal 83320 Commune CARQUEIRANNE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 79979261900014

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A2CL

ADRESSE (voie) 1907 AVENUE DE FONT BRUN

CODE POSTAL 83320 VILLE CARQUEIRANNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Société A2CL

SARL au capital de 1000 Euros

Siège social : 1907 avenue de Font Brun 83320 Carqueiranne

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt et quatre et le deux septembre à 15 heures, M. Bigache Antoine associé unique et gérant de la Sarl « A2CL » dont le siège social est situé au 1907 avenue de Font Brun à Carqueiranne procède à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Après avoir exposé que :

En sa qualité de gérant, l'associé unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et le rapport de gestion de la société « A2CL ».

A pris les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- L'affectation du résultat
- La constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Première résolution

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice comptable de 233 € .

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du code de commerce pour l'exercice 2023.

Troisième résolution

L'associé unique constatant que le bénéfice comptable pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de 233 €, décide de l'affecter en RAN et de s'attribuer 15427 € de rémunération au titre de la gérance

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales jugées nécessaire.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses délibérations.

Le gérant.



A2CL SARL
BIGACHE Antoine
799 792 619 00014